acerta

WEBDOC

DISPENSE DE COTISATIONS SOCIALES EN TANT QUE TRAVAILLEUR INDEPENDANT

Formulaire à remplir correctement et complètement, signer et renvoyer par email ou par lettre à :

Acerta CAS asbl
Groenenborgerlaan 16
2610 Antwerpen-Wilrijk

FORMULAIRE DE DEMANDE

(article 17 de l'arrête royal n° 38 du 27 juillet 1967 organisant le statut social des travailleurs indépendants)

Répondez obligatoirement à chaque question ou rubrique.
Veuillez noter que vous ne cumulez pas de droits à pension pour les trimestres dispensés.

Partie 1 Données du demandeur

Vérifiez minutieusement les données pré-remplies. Si elles ne sont pas correctes, contactez votre caisse d'assurances sociales.

Données d'identification du demandeur

Numéro de Registre national :
(voir votre carte d'identité)

Nom :

Prénom :

Adresse

Rue : N° : Boîte :

Code postal : Lieu :

Coordonnées du demandeur

Adresse e-mail :

N° de téléphone : GSM :

Partie 2 Objet de la demande

Je demande une dispense pour les cotisation(s) sociale(s) suivante(s) :

- ☐ la cotisation provisoire relative au 4ème trimestre 2021
- ☐ la cotisation provisoire relative au 1er trimestre 2022
- ☐ la cotisation provisoire relative au 2ème trimestre 2022
- ☐ la cotisation provisoire relative au 3ème trimestre 2022
- ☐ la cotisation provisoire relative au 4ème trimestre 2022

Partie 3 Justification

Circonstances exceptionnelles : dommages subis suite à la peste porcine africaine.

Décrivez l'activité que vous exercez en tant qu'indépendant :

Indiquez en quoi votre activité indépendante a été impactée par les conséquences de la peste porcine africaine :

Partie 4 Protection de la vie privée

Les données que vous communiquez à l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) sont traitées et stockées dans des fichiers informatisés.

Ces données, ainsi que celles que vous fournirez ultérieurement sont traitées par l'INASTI dans le cadre de l'exécution de ses tâches administratives et des tâches de la Commission d'Appel mise en place au sein de l'INASTI, et ce, conformément aux articles 17 et 21ter de l'arrêté royal n° 38 du 27 juillet 1967 organisant le statut social des travailleurs indépendants.

Le traitement est effectué conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (appelé Règlement général sur la Protection des données).

En vertu de cette réglementation, vous avez le droit de demander la rectification ou la suppression de vos données à caractère personnel, d'en limiter le traitement, de vous opposer à leur traitement ou de demander que vos données soient transférées à un autre responsable du traitement. Pour ce faire, veuillez contacter l'INASTI (par e-mail : mailbox-dvr@rsvz-inasti.fgov.be ou par courrier INASTI - DVR, Quai de Willebroeck 35, 1000 Bruxelles).

Vous trouverez des informations détaillées sur le traitement des données à caractère personnel sur le site web de l'INASTI, sous la rubrique 'Vie privée'.

Si vous souhaitez obtenir des informations sur le traitement de vos données à caractère personnel, si vous souhaitez les consulter ou si vous avez des questions spécifiques sur la protection de vos données à caractère personnel, veuillez contacter le fonctionnaire chargé de la protection des données (DPO) (par e-mail : DPO@rsvz-inasti.fgov.be ou par courrier : INASTI - DPO, Quai de Willebroeck 35, 1000 Bruxelles).

Consentement protection de la vie privée

En vertu de la législation européenne sur la protection des données, nous sommes tenus de vous demander votre consentement exprès concernant le traitement et l'utilisation des données de contact suivantes : votre adresse mail, votre numéro de téléphone et votre numéro de GSM.

☐ J'autorise l'INASTI à utiliser et à stocker mes données de contact en vue de la gestion ultérieure de mon statut social.

Pour le retrait de mon consentement, je peux m'adresser à l'INASTI (par e-mail : mailbox-dvr@rsvz-inasti.fgov.be ou par courrier : INASTI - DVR, Quai de Willebroeck 35, 1000 Bruxelles).

Partie 5 Informations importantes

L'obtention d'une dispense de cotisation entraîne la perte des droits à la pension pour le trimestre concerné.
Vous pouvez, si vous le souhaitez, racheter ce trimestre dans les 5 ans pour récupérer ce droit.

D'autres mesures existent pour vous aider dans le cadre de la crise du coronavirus : report de paiement, droit passerelle,… Contactez votre caisse d'assurances sociales.

Partie 6 Déclaration sur l'honneur

Je, soussigné(e), (nom et prénom)

déclare sur l'honneur que le présent formulaire est correctement rempli et que les données reprises dans ledit formulaire sont véritables et complètes.

Fait à le

(signature du demandeur) Vous pouvez signer ce document électroniquement ou avec l'e-ID.

Une demande non signée est considérée comme n'ayant pas été introduite.